



**COMPLEMENT D'INFORMATION A L'AVIS DE CONVOCATION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DE VIVENDI UNIVERSAL  
DU 28 AVRIL 2005  
(sur deuxième convocation)**

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Votre Conseil d'administration, réuni le 30 mars 2005, a décidé de compléter l'ordre du jour de cette Assemblée et d'amender l'article 17 – Droit de vote – du projet de nouveaux statuts, et de présenter une résolution nouvelle (publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 1<sup>er</sup> avril 2005, pages 4528 et 4529 et ayant fait l'objet du tiré à part joint à la brochure de convocation).

**Si vous souhaitez voter par correspondance**, dans le cadre de cette Assemblée générale mixte du 28 avril 2005, en utilisant le formulaire de vote joint à la brochure de convocation, **vous êtes invité(e) à utiliser, pour des raisons techniques, la case n° 32 de ce formulaire pour exprimer le sens de votre vote sur cette nouvelle résolution présentée et donc agréée par votre Conseil d'administration.**

Le Conseil d'administration